



# SAHRAOUI : peuple oublié, mais pas sans droit \*

vendredi 21 décembre 2018, par [Bariaud](#)

**INTERNATIONAL**

**SAHRAOUI : PEUPLE OUBLIÉ, MAIS PAS SANS DROIT \***

Mais qui sont les Sahraouis ? Ils viennent de l'Ouest du Sahara, point extrême du grand désert mais ils n'ont jamais connu leur pays, occupé depuis 1976 par le Maroc.

Le processus de décolonisation sous l'égide de l'ONU n'est pas terminé, le référendum d'autodétermination n'a jamais été mis en place. Depuis ce peuple vit en exil, dans des campements en Algérie près de Tindouf.

Les conditions de vie sont très difficiles et seule la scolarisation de ces enfants leur permet d'avoir une perspective mais pour cela ils doivent parler le français pour intégrer un collège et un lycée plus tard.

Depuis plusieurs années, une association œuvre dans le pays nantais et le Morbihan pour un accueil des enfants pendant la période estivale. Cela permet aux enfants de :

- quitter les campements au moments les plus chauds de l'été,
- bénéficier d'un suivi médical,
- disposer d'une alimentation riche et variée,
- découvrir un environnement naturel et un climat tempéré,
- découvrir une autre culture et de nouvelles relations humaines.

L'association ALQS (association la résistante de coopération avec la jeunesse sahraouie) créée dans la ville de Lanester a pour mission de récolter des fonds et du matériel. Par exemple : des fournitures scolaires (comme des cahiers, stylos, manuels, tableaux, etc... des jeux éducatifs tels des puzzles de mots, alphabétique, etc., du matériel utilisé en animation (ballons, foulards, cerceaux, etc.)

Mais les fonds récoltés par l'association permettent également à des bénévoles de se rendre sur place, dans les campements du SAHARA Occidental. Cela a plusieurs finalités, notamment d'ouvrir une classe de français et de trouver des familles désireuses d'accueillir de jeunes Sahraouis pour une semaine en Bretagne.

\*droit à l'autodétermination (résolution ONU 2152 (2014) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7162<sup>e</sup> séance, le 29 avril 2014).

18

Le Lien N°187 Dec. 2018

Si vous aussi, vous souhaitez accueillir ces enfants, contactez la « plate-forme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental »

[plateformeSO@gmail.com](mailto:plateformeSO@gmail.com)

Mais qui sont les Sahraouis ? Ils viennent de l'Ouest du Sahara, point extrême du grand désert mais ils n'ont jamais connu leur pays, occupé depuis 1976 par le Maroc.

Le processus de décolonisation sous l'égide de l'ONU n'est pas terminé, le référendum d'autodétermination n'a jamais été mis en place. Depuis ce peuple vit en exil, dans des campements en Algérie près de Tindouf.

Les conditions de vie sont très difficiles et seule la scolarisation de ces enfants leur permet d'avoir une perspective mais pour cela ils doivent parler le français pour intégrer un collège et un lycée plus tard.

Depuis plusieurs années, une association œuvre dans le pays nantais et le Morbihan pour un accueil des enfants pendant la période estivale.

Cela permet aux enfants de :

- quitter les campements au moments les plus chauds de l'été,
- bénéficier d'un suivi médical,
- disposer d'une alimentation riche et variée,

- découvrir un environnement naturel et un climat tempéré,
- découvrir une autre culture et de nouvelles relations humaines.

L'association ALCJS (association lanestérienne de coopération avec la jeunesse sahraouie) créée dans la ville de Lanester a pour mission de récolter des fonds et du matériel. Par exemple : des fournitures scolaires comme des cahiers, stylos, manuels, tableaux, etc., des jeux éducatifs tels des puzzles de mots, abécédaire, etc., du matériel utilisé en animation (ballons, foulards, cerceaux, etc.)

Mais les fonds recueillis par l'association permettent également à des bénévoles de se rendre sur place, dans les campements du SAHARA Occidental. Cela a plusieurs finalités, notamment d'ouvrir une classe de français et de trouver des familles désireuses d'accueillir de jeunes Sahraouis pour une semaine en Bretagne.

\*droit à l'autodétermination (résolution ONU 2152 (2014) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7162e séance, le 29 avril 2014).

Si vous aussi, vous souhaitez accueillir ces enfants, contactez la « plate-forme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental » : [plateformeSO@gmail.com](mailto:plateformeSO@gmail.com)